



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

brevet des collèges

Question écrite n° 35952

Texte de la question

Alors que le projet de réforme du brevet des collèges prévoit la disparition de l'épreuve écrite d'histoire-géographie-éducation civique et son remplacement éventuel par une évaluation en contrôle continu, M. Dino Cinieri * appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la contradiction qu'il y aurait à supprimer cette épreuve au moment où la volonté politique affichée est de conforter l'éducation à la citoyenneté et lui demande ce qu'il entend réellement faire en la circonstance.

Texte de la réponse

L'organisation des examens et concours fait l'objet d'une attention constante, afin de veiller à ce qu'elle ne soit pas d'une lourdeur excessive qui aboutit parfois à désorganiser le temps d'enseignement. Dans le cadre d'une réflexion globale menée à ce sujet, des propositions avaient été formulées s'agissant du diplôme national du brevet, qui visaient notamment à remplacer l'épreuve écrite terminale d'histoire-géographie - éducation civique par une évaluation sous forme de contrôle continu, telle qu'elle existe pour l'ensemble des disciplines enseignées au collège. Cette proposition n'est pas retenue et l'épreuve écrite d'histoire-géographie - éducation civique est donc conservée sous sa forme actuelle. Par ailleurs, cette discipline bénéficie toujours d'un volume horaire de trois heures trente en classe de 3e.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35952

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1976

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4477